



Procès-verbal
1ère SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Louise-Trichet
22 octobre 2024 – 18h30

PRÉSENTS :

Parents

Chantal Morin
Jennifer Laperle
~~Jessica Phipps~~
Isabelle Renaud
Marie-Lyne Bernard
Karine Lambert

Conseil des élèves (élèves 5e secondaire)

Anae Lambert
Yazen Ben Ayad

Enseignants

Benoît Bergeron
Stéphanie Hamel
Caroline Bilodeau-Cloutier
Patrick Lepage

Soutien professionnel

Annie Côté
Vacant

Représentant(s) de la communauté

Aucun

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Caroline Lefebvre, directrice

SONT ABSENTS :

Jessica Phipps

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

18h35 ouverture de la réunion. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 11 juin 2024
4. Parole au public
5. Régie interne
 - 5.1. Élection président(e), vice-président(e)
 - 5.2. Secrétaire
 - 5.3. Calendrier des rencontres
 - 5.4. Document « Code de régie interne »
6. PTRDI (Acte d'établissement)
7. Sorties éducatives et activités spéciales
8. Budget (budget de fonctionnement du CÉ / surplus et déficit 23-24 /don PC)
9. Lettre à la direction générale (M. Bergeron)
10. Points d'information/rapports
 - 10.1. Direction
 - 10.2. Personnel de l'école (enseignants et personnel de soutien)
 - 10.3. Élèves
 - 10.4. Représentant du comité de parents

- 10.5. OPP
11. Levée de la réunion

Ajout d'un point pour décision par M. Bergeron → Lettre à la direction générale du CSSDM

L'ordre du jour est PROPOSÉ PAR : Mme Lambert

APPUYÉ PAR : Mme Morin

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (11 juin 2024)

Le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2024 est adopté avec les modifications proposées par les membres-parents.

- Commentaire sur le point 7.2 : Les parents de l'OPP souhaitent s'impliquer davantage dans les projets éducatifs de l'école. Monsieur Bergeron va informer les parents sur l'importance de leur investissement dans les projets éducatifs, et que l'OPP doit informer les parents sur leur habileté à participer aux projets outre le financement; vérifier l'aspect légale de l'OPP avec les parents.

Proposé par : Mme Morin

Appuyé par : Mme Laperle

4. Parole au public

Aucun

5. Régie interne

5.1 : Nomination à la présidence : Madame Chantal Morin. Le mandat est d'un an.

Madame Marie-Lyne Bernard comme vice-présidente. Le mandat est d'un an.

PROPOSÉ PAR : Madame Lambert

APPUYÉ PAR : Madame Renaud

5.2 : Secrétaire : Yazen Ben Ayad

PROPOSÉ PAR : Madame Bernard

APPUYÉ PAR : Madame Lambert

5.3 Calendrier des rencontres

Détermination d'un calendrier qui tient compte des contraintes suivantes : au moins une rencontre par mois. Tous les mardis (premier mardi du mois ou tous les troisièmes mardis du mois).

Prochaines rencontres : 19 Novembre (troisième mardi du mois), 17 Décembre, 21 Janvier (troisième mardi du mois), 18 Février, 18 Mars (potentiel enjeu, probabilité pour le 19 Mars), 22 Avril, 20 Mai, 10 Juin

PROPOSÉ PAR : Madame Annie Côté

APPUYÉ PAR : Madame Caroline Bilodeau

5.4. Document de la régie interne a été présenté.

On passe section par section.

Quorum = Pour l'année 2024-2025, nous avons 13 membres. il faudrait qu'on soit au moins 7 personnes pour que le CÉ ait lieu, dont 3 parents. Poste vacant du côté du personnel : la direction va relancer les membres professionnels de l'équipe-école. (suivi à faire).

Le membre de la communauté n'a pas le droit de vote dans un quorum et reste à déterminer.

Les documents devraient être envoyés en minimum 7 jours, week-end inclus. Le CÉ débute à 18h30, finit à 20h30.

Les séances extraordinaires traitent les situations extraordinaires ; informer les membres au moins 36 heures à l'avance (3 jours ouvrables). Proposition de tenir les réunions extraordinaires par Teams. La direction confirme que c'est possible tant qu'il y a une personne présente physiquement dans l'école.

Cependant, il est mentionné que la grande majorité des séances se passeront dans l'école.

M. Bergeron propose de retirer l'encadré "Autres options", car cela irait à l'encontre de la loi

M. Bergeron demande de reporter l'adoption du document de régie interne à la prochaine rencontre afin de terminer de prendre connaissance du document. Les membres acceptent. (suivi à faire)

6. PTRDI – acte d'établissement

Remplissage de la fiche d'attestation du PTRDI (réponses aux 10 questions)

Lecture de l'acte d'établissement par la direction et les membres du CÉ confirme que les informations sont exactes.

Proposition de l'ajout du parc Liébert à l'acte d'établissement de l'école Louise-Trichet. Cette information est ajouté au sondage en ligne qui est envoyé au Centre de service scolaire de Montréal.

7. Sorties et activités éducatives

Les sorties d'automne qui sont liées au Projet « aventure plein air » ont déjà eu lieu. Il est proposé que les sorties de l'automne soient présentées en juin de l'année précédente de manière à avoir une idée même si les dates ne sont pas confirmées.

PROPOSÉ PAR : Mme Morin

APPUYÉ PAR : Mme Bilodeau-Cloutier

Demande des élèves du conseil étudiant pour une modification d'horaire pour la journée d'Halloween du 31 octobre ainsi qu'une journée sans uniforme. En effet, l'horaire serait modifié de manière à allonger la période du dîner pour les activités proposées par le conseil étudiant : journée costumée, défilé et concours de costumes, danse, visionnement d'un film d'horreur avec popcorn.

PROPOSÉ PAR : M. Lepage

APPUYÉ PAR : Mme Bilodeau-Cloutier

8. Budget (budget de fonctionnement du CÉ / surplus et déficit 23-24 /don PC)

La direction rappelle que le CÉ a un budget de fonctionnement de 400\$ (pour achat de « collations » pour les rencontres. Peut être utilisé pour frais de gardiennage ou fonctionnement.

Il y a également un budget de formation de 400\$ qui concerne davantage les parents. On peut penser à la participation à des congrès ou faire venir des ressources pour des formations aux parents.

9. Lettre à la direction générale (M. Bergeron)

Présentation de la lettre de M. Bergeron et lecture individuelle. Formulation de la demande d'envoyer cette lettre à la direction générale. Les membres du CÉ n'ont pas à transmettre de lettre au CSSDM en fonction de leur rôle et responsabilités. La seule possibilité est que les membres du CÉ émettent un avis. L'option de transférer la lettre tel quel n'est donc pas possible.

Plusieurs questionnements sont soulevés :

Questionnement sur les attentes du CSS par rapport au CÉ sur la lettre ?

Questionnement sur le contenu de la lettre. Confusion (Est-ce que c'est un avis ? Une pétition ?

Une reformulation de certains passages est mentionnée.

Étant donné l'heure, la présidente, Mme Morin, propose que l'on reporte le point de manière à ce que chacun puisse prendre le temps de lire la lettre et de valider ce qui relève de nos responsabilités comme conseil d'établissement.

Remettre le point au prochain CÉ

10. Points d'information/rapports

Étant donné l'heure, nous passons les points de cette section

- 10.1. Direction
- 10.2. Personnel de l'école (enseignants et personnel de soutien)
- 10.3. Élèves
- 10.4. Représentant du comité de parents
- 10.5. OPP - première rencontre le 6 novembre 18h30

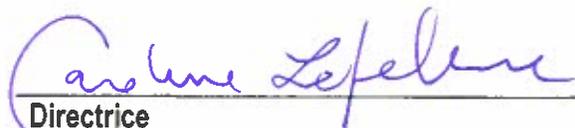
11. Varia – Points divers

Aucun

12. Levée de la réunion

21h13 Levée de la réunion.


Présidente


Directrice